

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°6 Réunion du 14 aout 2024

Le 14 aout 2024 à compter de 18h00, les membres du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Volley (ci-après la « FFvolley »), dont le siège social est sis 2-4 rue des Sarrazins 94000 CRETEIL, se sont réunis **par voie de conférence audiovisuelle** sur convocation du Président par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Participaient aux débats en tant que membres à voix délibérative :

1. AKILIAN Michelle – Administrateur
2. ALBE Christian – Trésorier général
3. AMARD Zélie – Administrateur
4. ARIA Alain – Administrateur
5. BAGATTO Cynthia – Administrateur
6. BITON Guillaume – Administrateur
7. DECONNINCK Didier – Administrateur
8. DE BERNON Françoise – Administrateur
9. DURAND Christophe – Trésorier général adjoint
10. FLORENT Sébastien – Secrétaire général
11. FRELAT Véronique – Administrateur
12. GANGLOFF Claude – Administrateur
13. GONÇALVES-MARTINS Sébastien – Administrateur
14. LE THOMAS Viviane - Administrateur
15. MABILLE Gérard – Administrateur
16. MOURADIAN Christine - Administrateur
17. PEYTAVIN Annie – Secrétaire Générale Adjointe
18. SAGOT Éric – Administrateur
19. TANGUY Eric – Président
20. TRITZ Olivier - Administrateur
21. VALLOGNES Nathalie – Administrateur
22. VIALA Delphine – Administrateur
23. VOUILLOT Pierre – Administrateur
- 24.

Sont absents en tant que membre à voix délibérative :

- ANATOLE Marc-Olivier – Administrateur
- BERNARD Monique – Administrateur
- BOUGET Yves – Vice-président
- COLLOT Isabelle – Administrateur
- GOUX Richard – Administrateur
- DAGERI Evlin – Administrateur
- MARTIN-DOUYAT Michel – Administrateur
- MARCAGGI Antoine – Administrateur
- ROCHE Vincent – Administrateur

- ROYO Linda – Administrateur

Conformément à l'article 16 des statuts et en sa qualité de Président de la FFvolley, Éric TANGUY préside la séance. Conformément à l'article 17 du Règlement intérieur, le Secrétaire Général aura la charge de l'établissement du présent procès-verbal.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre requis pour la réunion peut valablement se tenir dans le respect du quorum fixé à l'article 14 des statuts.

Assistent sur invitation du Président :

- **Jean-Paul ALORO – Membre du Conseil de Surveillance**
- **Michel COZZI - Président de la Commission Fédérale Sportive**
- **Marie Ange MELI – Présidente de la Ligue de Corse**
- **Jacques MOREAU – Président de la Ligue Nouvelle-Aquitaine**
- **Gaëlle RAMARQUES – Présidente de la Ligue de Normandie**

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFvolley (Eric TANGUY)**
 - 2. SECTEUR SPORTIF**
 - ✓ **Appel sur composition des Poules de nationale 2 féminine**
-
-

Eric TANGUY, en sa qualité de Président, ouvre la séance du Conseil d'Administration à 19h00 le 14 aout 2024.

I - INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFVOLLEY

Eric TANGUY prend la parole et remercie les administrateurs pour leur présence ce soir durant cette période estivale et fait un point d'étapes sur les actualités importantes de la FFVolley. Félicitation à nos équipes de France qui ont participé aux Jeux Olympiques de Paris, les A masculins remportent la médaille d'Or pour la deuxième fois consécutive inscrivant ainsi notre pays dans l'histoire du Volley, la France n'est que la 3ème nation à remporter deux médailles d'Or chez les hommes consécutivement après l'URSS en 1964 et 1968, les Etats Unis d'Amérique en 1984 et 1988 et maintenant France 2020 et 2024.

L'équipe de France féminine a délivré une belle prestation malgré 3 défaites, 2 fois deux Balles de Set contre les USA vice-champion Olympique montrent qu'avec 1 ou 2 ans de travail supplémentaire notre équipe aurait sans doute gagné des matchs.

Au niveau du Beach Volley le bilan est plus mitigé avec 3 équipes sur 4 qui n'ont que des défaites et une équipe qui a gagné 1 match, ce bilan est décevant compte tenu des performances de nos équipes avant les jeux.

Des réunions de debriefing auront lieu avec toutes les équipes après les Jeux Paralympiques.

II. SECTEUR SPORTIF

Plusieurs clubs ont demandé à changer la composition des poules de nationale 2 féminine et des parlementaires ont appuyés cette demande.

VOLERO LE CANNET

LE HAILLAN

US CAGNES SUR MER

MANDELIEU

ISTRES

VC HYERES PIERREFEU LA LONDE

ASER RIXHEIM

VOLLEY MULHOUSE ALSACE

M. Olivier BECHT, Député de la 5^{ème} Circonscription du Haut Rhin

M. Ludovic HAYE, Sénateur du Haut Rhin

Le Président Eric TANGUY va proposer aux deux parlementaires de venir les rencontrer à l'Assemblée Nationale et au Sénat pour leur expliquer la démarche et les raisons qui ont conduis la Commission Sportive à proposer les poules telles qu'elles sont.

Avant de donner la parole aux administrateurs le Président invite Michel COZZI Président de la CFS à expliquer les choix de composition des poules N2F.

Lors de la pré-composition des poules 2024/2025, la Commission Fédérale Sportive a constaté que la situation géographique des clubs augmenterait considérablement la distance des déplacements des équipes en passant de 4 poules à 3 comme prévu. La Commission Fédérale Sportive a donc pris la décision d'augmenter le nombre d'équipes en passant la division de nationale 2 féminine à 45 équipes sur 4 poules, comme pour la division nationale 2 masculine, afin de limiter les déplacements sur l'ensemble de la division.

Concernant la répartition des équipes dans les différentes poules, nous tenons à rappeler que depuis plusieurs années certains clubs sont souvent épargnés par les longs déplacements contrairement à d'autres qui le sont systématiquement, la Commission Fédérale Sportive a donc décidé de répartir les équipes de manière à ne pas pénaliser systématiquement et chaque année les mêmes clubs.

La saison dernière ce sont des clubs d'Ile de France qui sont allés jouer avec la nouvelle aquitaine cette année ce sont des clubs de PACA et d'Occitanie

En 2023-2024 la poule A (PACA – OCCITANIE) a fait 17% de déplacements en moins que la poule B (ILE DE France – NOUVELLE AQUITAINE), 22% de moins que la poule C (HAUT DE France – NORMANDIE – BRETAGNE), 13% de moins que la Poule D (GRAND EST – BOURGOGNE FRANCHE COMTE – AUVERGNE RHONE ALPES)

En 2022-2023 Lorsqu'il y avait 5 poules, la poule A (PACA – AUVERGNE RHONE ALPES) à fait 33% de déplacements en moins que la poule B (OCCITANIE – NOUVELLE AQUITAINE), 24% de moins que

la poule C (ILE DE France – NORMANDIE – BRETAGNE – PAYS DE LOIRE), 20% de moins que la Poule E (GRAND EST – BOURGOGNE FRANCHE COMTE – AUVERGNE RHONE ALPES), et 16% de plus que la Poule D (ILE DE France – HAUT DE France).

La CFS a décidé cette année qu'il fallait faire tourner et que ce ne soit pas toujours les mêmes clubs des mêmes zones qui doivent avoir les poules les plus avantageuses.

La CFS a aussi fait en sorte de ne pas mettre plusieurs CFC dans la même poule car il y a eu beaucoup de plaintes dans le passé avec des CFC qui pouvaient fausser le championnat en jouant par moment avec des aspirants pro et d'autres moments sans en fonction du calendrier de leur équipe PRO.

Le Club de VOLLEY MULHOUSE ALSACE lors de la saison 2023-2024 a parcouru 8 664 kilomètres en Elite sur 7 déplacements et cette année 9 538 kilomètres sur 11 déplacements, le kilométrage moyen par déplacement est inférieur.

Après plusieurs échanges au sein du conseil d'administration, il est procédé au vote afin d'entériner les poules telles que proposés par la CFS.

Les Poules sont approuvées à la majorité avec 1 abstention et 1 contre.

Le PV sera établi afin de permettre aux clubs comme ils le souhaitent de saisir la Conférence des Conciliateurs du CNOSF contre la Fédération.

Le Président rappelle son souhait d'augmenter le nombre de club en N3 et N2 ce qui réduira d'autant les zones de déplacements, et l'augmentation correspond a celle du nombre de licenciés de la FFvolley.

Le conseil d'administration propose la mise en place un groupe de travail pour la prochaine saison sur le sujet des poules en nationale.

Les Clubs ont la possibilité de jouer deux matchs sur le même week end, les demandes seront étudiées par la commission sportive.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures le 14 aout 2024.

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire Général de la FFvolley.



Le Président
Eric TANGUY



Le Secrétaire général
Sébastien FLORENT